

## REUNION DU MARDI 13 DECEMBRE 2016

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Maire.

Présents : Luc NOLET. Maurice BARBE. Philippe SODOYER. Olivier SAVARY (adjoints). Florence CHAMON. Danièle BROUIN. Denis LOROT. Xavier RATTE. Thierry CORBERON. François TURCIN. Xavier DUCHET. Lénia HOUEL. Damien GAUTHIER. (conseillers municipaux).

Absent excusé : B.DI BLAS (pouvoir D.LOROT).

Secrétaire de séance : Danièle BROUIN.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent.

Xavier DUCHET précise que des réponses avaient été apportées à la question qu'il avait posée sur le pont, à savoir : qu'une réunion avec les riverains pourrait être faite ...

Il est passé à l'ordre du jour.

### C.C.C.V.T.

L'arrêté de création de la Communauté de Communes de Chablis, Villages et Terroirs est remis aux élus ainsi que les statuts des communautés de communes dont elle est constituée.

Au 1<sup>er</sup> janvier la communauté de communes sera compétente en matière de :

- développement économique dont la promotion du tourisme
- aménagement de l'espace
- création, entretien et fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage
- collecte et traitement des déchets ménagers

La nouvelle entité dispose d'un délai d'un an pour décider d'exercer de manière totale ou partielle les compétences optionnelles ou de les restituer aux communes.

Elle dispose d'un délai de 2 ans pour décider d'exercer les compétences facultatives de manière totale ou partielle ou de les restituer aux communes.

Pour notre commune, le nombre de délégués passe de 3 à 2. La législation prévoyant de suivre l'ordre du tableau, M. Luc NOLET ne sera plus délégué communautaire.

Le président sera élu, le 16 janvier prochain.

**T.P.U.** – la C.C.C.V.T. sera soumise à la taxe professionnelle unique. La communauté de communes percevra à la place de notre commune cette taxe soit un montant total de 120 896€ et nous reversera cette somme sous forme de dotation l'année N. Toutefois, cette somme n'évoluera plus pour notre commune.

Par contre les taux de toutes les communes seront uniformisés sur 6 ans. Le taux de la CFE sera de 21.45%, les taux à ce jour allant de 16.97% à 31.68%.

Il est demandé aux élus de réfléchir à l'avenir de la commune, de réfléchir sur les options à prendre pour continuer à développer la commune sachant que toute activité économique ne rapportera plus de recette à la commune mais à l'intercommunalité.

## QUESTIONS DIVERSES

### S.I.V.U. du Moulin des Fées

Il est remis à chacun le rapport sur le traitement et la distribution de l'eau potable pour l'année 2015.

Le prix de revient du m<sup>3</sup> d'eau est à 1.61€ HT. Il est revendu à 1.83€ HT le m<sup>3</sup>.

Danièle BROUIN demande si les analyses varient en fonction des intrants.

Gérard ARNOUITS rappelle que l'eau distribuée est toujours conforme puisqu'elle est traitée. Quand il est déconseillé de consommer de l'eau pour les femmes enceintes et les nourrissons c'est parce qu'il y a des travaux sur l'unité de traitement de l'eau.

### S.A.E.P. du Moulin des Fées

Le Préfet ayant fusionné le SIVU du Moulin des Fées et le SIAEP de Ligny-le-Châtel, le nouveau syndicat créé sera composé de 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant par commune.

Les délégués titulaires seront : G.ARNOUITS et X.RATTE, le délégué suppléant sera P.SODOYER.

### SUBVENTIONS

Différents organismes nous sollicitent pour le versement d'une subvention, à savoir : Le CIFA, le CFA et la prévention routière. Les élus refusent de donner une suite favorable à ces demandes.

### Groupe scolaire

Notre député, Jean-Yves CAULLET, sur la réserve parlementaire dont il dispose, nous a alloué une somme de 3 000€ pour l'achat de matériel scolaire informatique (vidéo projecteur, tablettes et portables).

Cette aide doit représenter au maximum 80% de la dépense HT qui devra donc être au minimum de 3 750€ HT.

Un devis a été demandé pour l'achat de 4 vidéos projecteurs, 5 ordinateurs portables et 5 tablettes.

## COMPTE-RENDUS DE REUNIONS

**S.D.E.Y.** – Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne. Il est remis aux élus le compte-rendu de la réunion du 26 octobre dernier.

Luc NOLET informe les élus qu'une borne électrique sera installée sur Chablis.

**Syndicat du bassin du Serein** – une réunion a été organisée le 11 octobre à Ligny-le-Châtel.

## INFORMATIONS DIVERSES

Unité de l'eau – la dernière analyse du 17 octobre est remise à chacun.

Manifestations – le calendrier des fêtes de l'année 2017 est remis à chacun.

Environnement – les 2 arbres de l'espace Lafarge qui deviennent dangereux, une expertise ayant été faite, seront abattus la 3<sup>ème</sup> semaine de janvier, si le temps le permet.

Sapins – Gérard ARNOUITS propose qu'un avis soit mis sur le site de la mairie pour offrir les sapins de l'espace Lafarge aux habitants.

Séance levée à 22h 15mn.